

# Que peut être une politique écologiste de l'aide sociale au niveau communal ?

Décembre 2005, analyse n°27

Par **Dominique Decoux**, présidente Ecolo du CPAS de Schaerbeek, chercheuse-associé à étopia



**étopia**

centre d'animation et de recherche en écologie politique

## Introduction

---

Le développement durable au plan local passe aussi par l'attention prioritaire qui est portée aux habitants les plus défavorisés des communes, sans pour autant sacrifier ni au paternalisme, ni à sa version plus répandue sous nos latitudes, le clientélisme. A l'inverse de ces dérives, une approche écologiste de l'aide sociale se proposera de considérer les bénéficiaires de l'aide sociale non pas comme des problèmes mais comme des personnes qui veulent retrouver leur dignité et accéder à l'autonomie. C'est en tout cas, la politique qui est actuellement mise en œuvre au CPAS de Schaerbeek<sup>1</sup>.

## 1 Reconstruire la confiance pour l'autonomie

---

Aborder les missions des Centres Publics d'Aide Sociale en fonction des valeurs d'égalité et de solidarité et en insistant sur la dignité et l'autonomie des usagers, tel pourrait être le concentré d'une approche écologiste en matière d'aide sociale. Une philosophie qui invite à rester au plus près de l'esprit et de la lettre initiaux de la loi belge sur l'aide sociale, c'est-à-dire d'un dispositif destiné à garantir à tous les citoyens le droit de vivre dans la dignité. Aujourd'hui, ce rappel est d'autant plus important que d'autres familles politiques cèdent parfois à la tentation d'une vision autoritaire de l'aide sociale pour entrer dans une logique du soupçon. Or loin de permettre la réinsertion des demandeurs d'aide sociale, celle-ci ne fait que conforter les mécanismes de discrimination déjà présents dans la société.

La base de cette approche réside dans une conviction simple : il ne sert à rien d'exiger d'un demandeur d'aide sociale d'entamer une démarche de réinsertion économique tant qu'il n'a pas retrouvé un minimum de confiance en lui. Sur cette base, on peut découper le processus de l'aide sociale en trois étapes. Mais attention, chacune doit être respectée et distinguée scrupuleusement. Première étape : garantir le respect absolu du droit à l'aide sociale. Deuxième étape : reconstruire la confiance des demandeurs en leurs propres capacités, autrement dit reconstruire leur capacité d'autonomie. Troisième étape : engager le processus de réinsertion et de responsabilisation. Ce n'est qu'à ce stade que des démarches peuvent être demandées aux usagers en contrepartie de l'aide qu'ils reçoivent.

Trop souvent aujourd'hui, on parle de droits et de devoirs alors que les personnes ne sont pas en mesure d'entendre une telle demande. Dès lors l'appel à la responsabilité devient souvent un nouvel outil d'exclusion. Mais il ne s'agit évidemment pas de faire preuve d'angélisme en niant qu'il existe une minorité de personnes où l'appel à la responsabilité peut se justifier d'emblée.

Le premier regard que le CPAS porte sur le demandeur est capital pour la suite : s'agit-il d'une personne que l'on va accompagner vers l'autonomie ou bien d'un profiteur potentiel ? Tout peut se jouer dans ce contact initial. Il importe d'en être bien conscient et de concevoir avec les travailleurs sociaux que ce n'est que si on a cette volonté d'autonomie qu'il est possible de développer un projet avec l'utilisateur. A Schaerbeek, on ne commence pas par parler de réinsertion aux usagers du CPAS. On commence d'abord par un travail d'écoute et de reconstruction de l'autonomie.

---

<sup>1</sup> Pour être complet, il faut ajouter que la même démarche est mise en œuvre au CPAS d'Ixelles qui est présidé depuis 2000 par l'écologiste Anne Herscovici.

## 2 Du droit à l'intégration au droit à la participation

Ces dernières décennies, les réformes de l'aide sociale ont été votées les unes après les autres sur base des logiques de subsidiation (combien ça coûte et qui paye ?), si bien qu'on a peu à peu perdu de vue l'usager. Cette évolution inquiétante s'est retrouvée dans la réforme du minimex lancée dans le courant de la législature arc-en-ciel<sup>2</sup> par Johan Vande Lanotte lorsque celui-ci a souhaité remplacer la loi sur le minimex par une loi concernant le droit à l'intégration sociale. Ecolo a été clairement le parti le plus en pointe dans l'opposition aux projets du ministre SPa. Les verts francophones ont notamment su empêcher l'adoption des premières moutures du projet. Celles-ci conditionnaient de manière extrême l'octroi du minimex aux initiatives, démarches et recherches d'emploi des demandeurs, ce qui constituait clairement un recul par rapport à la loi de 1974.

Les verts étaient d'accord sur le fait que de permettre aux gens de sortir de la pauvreté, « *c'est pas seulement leur donner un revenu* ». Mais ils ont en même temps voulu rappeler que « *c'est aussi et quand même leur donner un revenu* ». Nous avons proposé de remplacer le droit à l'intégration (le titre de la loi) par le droit à la participation. Mais cela a été refusé. En fait, c'était un prétexte pour renforcer les conditions d'octroi et surtout, c'était mettre la charrue avant les bœufs, en l'occurrence, de vouloir mettre les gens à l'emploi quand souvent ils ne sont pas en état d'y accéder. Il a fallu rappeler que le CPAS, ce n'était ni l'ORBEM, ni le FOREM<sup>3</sup>. La loi de 1974 avait pour but premier, rappelons-le, de donner à chacun le droit à vivre dans la dignité et de ne pas être contraint de voler ou de faire les poubelles pour survivre.

Aujourd'hui, le fédéral met toutes les conditions en place pour que les CPAS renforcent la pression sur les usagers. On pousse de la sorte les communes à ne pas respecter le processus de l'aide sociale tel qu'évoqué plus haut. Que se passerait-il si tous les demandeurs d'aides se mettaient d'un seul coup à s'inscrire dans des démarches de recherche d'emplois alors qu'il n'y pas d'emploi en suffisance ? Au moins en 2002-2003, les écologistes ont-ils obtenu que la condition de recherche d'emploi soit fortement atténuée. La première mouture enlevait aux jeunes usagers tout droit par rapport à la manière dont les CPAS règlent pour lui le droit à l'intégration. Désormais, le jeune doit donner son avis en fonction de ses compétences et de ses aspirations. Il est tenu compte des études, de son engagement social. Nous n'avons pas pu tout empêcher, mais Ecolo était le seul parti de la coalition à ne pas céder aux mirages de l'activation à tout crin.

## 3 Le CPAS de Schaerbeek : de la rigueur aux projets

Comme écologiste, il ne suffit pas de proclamer son attachement à cette philosophie. Il faut encore l'appliquer. Le CPAS de Schaerbeek est une institution importante, tant en termes de personnel que d'usagers<sup>4</sup>. En 2003, la situation budgétaire et administrative était mauvaise, pour le dire prudemment : comptes non tenus, factures non payées. Il a fallu d'abord remettre de l'ordre, rentrer les budgets à temps, rattraper les retards dans

---

<sup>2</sup> Entre 2001 et 2003, Dominique Decoux qui était alors collaboratrice de la Vice-première ministre Ecolo Isabelle Durant, a âprement combattu les projets initiaux du ministre de l'Intégration sociale qui voulait réformer l'octroi de l'aide sociale dans un sens très restrictif.

<sup>3</sup> Ce sont les organismes de placement des demandeurs d'emploi en Région bruxelloise et en Wallonie.

<sup>4</sup> Le CPAS de Schaerbeek emploie 460 travailleurs et dispose d'un budget global de 82 millions d'euros. En tout à Schaerbeek, ce sont pas loin de 6.000 personnes (bénéficiaires du revenu d'intégration, personnes bénéficiant d'une aide spécifique, par exemple pour l'électricité, résidents en maison de repos...), ce qui équivaut à pas loin de 15 pc de la population de la commune, si on tient compte des familles de ces personnes.

les comptes et rembourser les débiteurs. En deux mois, un plan de gestion sur trois ans a été mis en place, mettant l'accent sur le bon fonctionnement des services financiers et sur la réforme des services sociaux. L'équipe chargée des recettes et des recouvrements a été renforcée. Une relation de respect a été développée avec l'administration. C'est indispensable si on veut avancer et si on veut s'appuyer sur sa volonté de changement et d'amélioration.

Tout ce travail était la condition de possibilité du développement de nouveaux projets suivant les valeurs définies plus haut et qui forment l'indispensable colonne vertébrale qui permettent d'avancer à travers toutes les vicissitudes. C'est ainsi que le CPAS, s'appuyant en cela sur une vision globale réfléchie, s'est immédiatement appliqué à utiliser au mieux le budget octroyé depuis 2003 par le fédéral afin de soutenir la participation sociale, culturelle et sportive des usagers. Au-delà des aides individuelles octroyées dans ce cadre<sup>5</sup>, l'accent a été mis sur des dynamiques travaillant activement sur différents ressorts de la confiance en soi, dans une perspective d'éducation permanente. Citons par exemple le cas de cette personne aidée au CPAS dont le talent et l'investissement personnel comme artiste-créateur a été identifié, et soutenu par l'organisation d'une exposition de ses œuvres. Depuis, cette personne, renforcée dans son identité d'artiste, crée activement, expose et travaille au développement de son projet. Evoquons aussi le projet de « déco-logement »<sup>6</sup> qui permet à un petit groupe d'usagers du CPAS de participer ensemble durant quelques mois à la décoration de leurs appartements respectifs, guidé par une décoratrice de talents, elle aussi aidée par le CPAS. A travers un tel programme, se joue à la fois l'accès au « beau » et à un investissement actif dans son chez-soi, la rencontre d'un groupe et l'ouverture à une dynamique de projet (d'activité, de formation, de vie), et peut-être aussi un autre regard sur la relation possible avec l'institution publique qu'est le CPAS.

Une dynamique de projet a été également relancée dans la réflexion sur les pratiques quotidiennes du travail social qui a été menée tant au sein du CPAS qu'en partenariat avec l'associatif local. C'est ainsi que les relations distendues avec l'associatif sous la précédente législature, en raison d'expériences négatives avec le pouvoir communal ont été revigorées dans le cadre de la Coordination de l'Action Sociale (la CASS). Depuis, une série de groupes de travail thématiques rassemblant différents acteurs de terrain et le CPAS se sont créés, autour de projets concrets. Tout récemment, une journée de réflexion sur « la place de l'enfant dans le travail social » était ainsi organisée, avec la participation de nombreux travailleurs sociaux du CPAS et de l'associatif ; occasion offerte de sensibiliser chacun à l'importance d'être attentif aux besoins propres de l'enfants, qui sont parfois oubliés dans une approche centrée sur la situation de vie du parent.

---

<sup>5</sup> Telles que la contribution au financement de stages et autres cours créatifs ou sportifs, le remboursement de places pour des manifestations culturelles ou encore, une aide aux artistes pour l'achat de matériel.

<sup>6</sup> Ce projet mené à bien pour la première fois dans le courant de cette année sera reconduit et amplifié dans les années à venir, entre autres dans le cadre d'un contrat de quartier.